

APRS - Approbation pour la Remise en Service des aéronefs

Ref. **APRS**
Durée : 0.5 jour(s) / 3.5 heures

Approbation pour la remise en service des aéronefs

Pré-requis :

Formation Part 145 ou équivalent

Personnes concernées :

- Dirigeants responsables, responsables techniques, responsables qualité, chefs d'équipe
- Tout intervenant dans un atelier d'entretien d'aéronefs ou d'éléments d'aéronefs
- Personnels de certification

Objectifs :

- Connaître les dispositions relatives à la remise en service d'équipements aéronautiques ou d'aéronefs
- Connaître les responsabilités associées

Programme :

- Définition, objectifs
- Personnel signataire de l'APRS
- Compétences
- Responsabilités
- Tâches
- Intervention des sous-traitants
- Documents utilisés
- EASA Form 1, CRS-CRM
- FAA Form 8130-3

Démarche pédagogique :

- La formation est animée par un formateur :
- disposant d'une qualification spécifique de formateur selon les procédures de qualification de Bureau Veritas
 - justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné

Evaluation et validation :

Contrôle continu des connaissances acquises.